

Matière :  
COMMANDE  
PUBLIQUE

Sous matière :  
DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC

**OBJET :**  
**CONCESSION DE**  
**DISTRIBUTION DU**  
**GAZ / RAPPORT**  
**ANNUEL DU**  
**DELEGATAIRE**  
**POUR 2024**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 08 DECEMBRE  
2025

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 08 DECEMBRE  
2025

PUBLICATION DE LA  
PRESENTÉE EN DATE  
DU

## COMMUNE DE CASTELNAUDARY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA –  
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,  
Jean-François VERONIN-MASSET, Priscillia GRANIER, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis  
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno  
PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia  
IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

#### Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-  
MASSET,  
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Priscillia  
GRANIER,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,  
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Excusé : Thierry ROSSICH.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

Secrétaire : Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 27 novembre 2025, en mairie de Castelnaudary, afin d'étudier le compte rendu 2024 présenté par GRDF pour le service concédé de distribution publique du gaz.

Il précise que la commission a examiné les chiffres clés et les conclusions du rapport relatif à la qualité du service public de distribution de gaz pour l'année 2024, avec une mise en perspective des années précédentes.

Monsieur le Maire indique également que cette étude a fait ressortir un certain nombre de remarques formulées par la Commission consultative des services publics locaux :

- Dans la mesure du possible, il serait intéressant d'approfondir l'analyse des incidents par secteur d'activité. L'objectif serait de mettre en évidence le secteur le plus impacté en fonction du type d'incident, afin de mieux planifier les investissements.
- Il serait également intéressant de disposer d'indicateurs sur les délais d'intervention, que ce soit pour les interventions de sécurité gaz ou pour les dépannages. Ces éléments permettraient d'évaluer la qualité du service fourni, au même titre que l'évaluation quantitative basée sur le nombre et le type d'incidents.
- De même, il serait pertinent de détailler les demandes de prestations en fonction des secteurs d'activité afin de permettre une analyse plus approfondie des changements qui s'y produisent.
- Par ailleurs, il serait également intéressant de mettre en évidence les justifications et les détails des coûts liés à la transition écologique, afin de mieux appréhender l'évolution dans ce domaine.
- Concernant le déploiement des compteurs communicants gaz (Gazpar), il serait intéressant de préciser le ratio des compteurs non communicants et leur part dans le parc.
- Enfin, bien que des progrès significatifs aient été réalisés, la Ville reste en attente de visibilité à court et moyen terme, notamment concernant sa place dans un éventuel Schéma Directeur Gaz, qui définirait les programmations et priorités pour les années à venir.

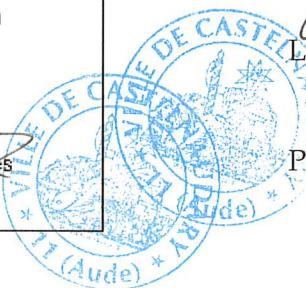
### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**PREND ACTE** du rapport de d'activité 2024 de GRDF, ainsi que les remarques formulées par la commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 15 décembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD